

<b>Art.2 :</b>	Calendrier de mise en œuvre de toutes les mesures
<b>Art.3 :</b>	Bilan intermédiaire des enseignements de l'accident
<b>ECS-1 :</b>	Définition des structures et des composants du « noyau dur » incluant les locaux de gestion de crise Définition des exigences applicables à ce noyau dur Noyau dur basé sur des structures et des composants diversifiés
<b>ECS - 4 :</b>	Fin des travaux REX Blayais
<b>ECS - 5 :</b>	Conformité de la protection volumétrique
<b>ECS - 6 :</b>	Renforcement de la protection contre l'inondation
<b>ECS - 7 :</b>	Mesures pour faire face à l'isolement site en cas d'inondation (Cruas, Tricastin)
<b>ECS - 8 :</b>	Conformité de l'instrumentation sismique à la RFS1 .3.b
<b>ECS - 9 :</b>	Renforcement de la démarche séisme événement
<b>ECS - 10 :</b>	Renforcement de la préparation des équipes en cas de séisme
<b>ECS - 11 :</b>	Robustesse des digues de Fessenheim et Tricastin
<b>ECS - 12 :</b>	Vérification du dimensionnement au séisme du réseau incendie
<b>ECS - 13 :</b>	Étude de la mise en place d'un arrêt automatique en cas de séisme
<b>ECS - 14.I :</b>	Prise en compte des risques industriels dans des situations extrêmes
<b>ECS - 14.II :</b>	Coordination avec les exploitants industriels voisins en cas de crise
<b>ECS - 15 :</b>	Revue de conception de la source froide
<b>ECS - 16.I :</b>	Moyens d'alimentation en eau de secours
<b>ECS - 16.II :</b>	Appoint en eau de secours au circuit primaire
<b>ECS - 17 :</b>	Renforcement des installations pour faire face aux situations durables de perte totale de la source froide ou de perte totale des alimentations électriques
<b>ECS - 18.I :</b>	Renforcement de l'autonomie des batteries
<b>ECS - 18.II :</b>	Diesels d'ultime secours
<b>ECS - 18.III :</b>	Mise en place de groupes électrogènes de secours provisoires
<b>ECS - 19 :</b>	Redondance de l'instrumentation de détection d'un percement de la cuve et de la présence d'hydrogène dans l'enceinte
<b>ECS - 20 :</b>	Instrumentation renforcée de l'état de la piscine
<b>ECS - 21 :</b>	Dispositions complémentaires pour prévenir ou limiter les conséquences de la chute d'un emballage de transport de combustible dans le bâtiment combustible Études des conséquences de la chute d'emballage dans le bâtiment combustible
<b>ECS - 22 :</b>	Renforcement des dispositions pour éviter les vidanges accidentelles rapides des piscines
<b>ECS - 23 :</b>	Mise en position sûre d'un assemblage combustible en cours de manutention
<b>ECS - 24 :</b>	Évolution thermohydraulique d'un accident en piscine
<b>ECS - 25 :</b>	Renforcement des dispositions de gestion d'une fuite sur le tube de transfert
<b>ECS - 27.I :</b>	Étude de faisabilité de mise en place d'une enceinte géotechnique ou dispositif d'effet équivalent
<b>ECS - 27.II :</b>	Mise à jour des fiches hydrogéologiques
<b>ECS - 28 :</b>	EPR - Renforcement des dispositifs de maîtrise de la pression dans l'enceinte
<b>ECS - 29 :</b>	Renforcement du système d'éventage-filtration U5 (« filtre à sable »)
<b>ECS - 30 :</b>	Dimensionnement des locaux de crise contre le séisme et l'inondation
<b>ECS - 31 :</b>	Modifications afin d'assurer la conduite des installations après rejets
<b>ECS - 32 :</b>	Organisation de crise multitranche
<b>ECS - 34 :</b>	Mise à jour des conventions avec les hôpitaux
<b>ECS - 35.I et II :</b>	Faisabilité des actions de gestion de crise dans des situations extrêmes
<b>ECS - 35. III et IV :</b>	Formation gestion accidentelle
<b>ECS - 36 :</b>	FARN